



## Mes droits sur les vacances scolaires d'été

Par **enjolras stephanie**, le **20/01/2017** à **15:24**

Bonjour,

Sur le jugement il est indiqué que lors de désaccord entre les parents le père bénéficiera pendant les vacances scolaires d'été une semaine au choix jusqu'au 3 ans de l'enfant

et rien d'autre

cependant moi je suis en congés du samedi 12/08/2017 au 03/09/2017 vacances scolaires d'été et il me menace de porter plainte contre moi si je ne lui remet pas l'enfant son weekend pendant ma période de vacance scolaire d'été

je souhaite donc savoir si il peut le faire ou si justement je suis dans mon droit des vacances scolaire d'été y compris les weekend

merci de votre reponse